



SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

SNUDI Force Ouvrière de l'Eure

17 ter rue de la côte blanche 27000 Evreux

Tél 1 : 06 28 32 57 22 (Romuald LAIGNIEZ)

Tél 2 : 06 51 72 57 23 (Matthieu Laguette)

Courriel : snudifo27@gmail.com Site : snudifo27.com [Facebook](#)

A Evreux,
Le vendredi 4 octobre 2024.

Objet : Convocation à la formation des directeurs sur la prévention des violences sexistes et sexuelles

Madame la Directrice Académique de l'Eure,

Nous sollicitons votre attention concernant la convocation adressée aux directeurs et directrices d'école pour la formation sur la prévention des violences sexistes et sexuelles, qui aura lieu le lundi 7 octobre, en visio, de 17h à 19h. À ce titre, il leur a été notifié qu'ils bénéficieraient d'un "crédit temps formation directeurs" d'une 1/2 journée, afin de « respecter le cadre légal ».

Pour cela, ils devraient transmettre une demande d'autorisation d'absence de « Crédit temps : récupération du temps de formation hors temps scolaire », pour obtenir une demie journée chômée.

Tout d'abord, nous souhaitons connaître sur quel temps cette formation est-elle comptabilisée pour les directeurs et directrices qui ont, pour la plupart, déjà 18h d'animation pédagogique et de formation, ce qui correspond au cadre légal des Obligations Réglementaires de Services (ORS) régies par le décret n° 2017-444 du 29 mars 2017.

Ensuite, si cette formation ne fait pas partie de ces ORS, elle fait donc partie de la formation continue des personnels et doit donc être proposée sur les horaires scolaires. Or, une réunion de 17h à 19h ne fait pas partie des horaires scolaires et ne repose donc sur aucune obligation réglementaire pour les personnels d'y participer.

Pour le SNUDI FO 27, il n'est pas possible d'indiquer à ces personnels que cette formation est obligatoire.

Concernant le « crédit temps » d'une demi-journée, nous ne pouvons comprendre cette mesure alors que, dans le même temps, plusieurs collègues obtiennent des refus pour s'absenter ou ne sont pas remplacés. C'est en effet le cas des collègues devant aller à des

SNUDI FO 27

snudifo27@gmail.com

17 ter, rue de la côte Blanche, 27000 Evreux

rendez-vous médicaux dans d'autres départements, alors que l'Eure est un désert médical notamment.

Enfin, sur le contenu de la formation, nous tenons à rappeler notre opposition de faire des directeurs et directrices d'école des chefs d'établissement qui devraient supporter une responsabilité qui incombe à la hiérarchie.

C'est pourquoi nous vous demandons d'informer ces personnels que cette formation n'est pas obligatoire et qu'il est laissé le choix aux directeurs et directrices d'y participer ou non. De plus, nous demandons que toutes les demandes d'absence soient octroyées avec traitement et remplacement quel qu'en soit le motif.

Conscient de l'intérêt que vous porterez à notre courrier, nous vous prions, Mme la Directrice Académique de l'Eure, de recevoir nos salutations les plus distinguées.

M Laguette pour le SNUDI FO 27

SNUDI FO 27

snudifo27@gmail.com

17 ter, rue de la côte Blanche, 27000 Evreux